

Résolution urgente de la gauche

Classes Jeunes en transition (JET)

Dans le but de faciliter l'intégration socio-culturelle et professionnelle des jeunes non-francophones, les classes JET du CIFOM sont actuellement au nombre de 2 à La Chaux-de-Fonds sous formes de 2 voies de formation avec chacune 18 élèves : JET B (cours de base pour jeunes gens sans connaissances en français) et JET 2 (cours de préparation à l'entrée en formation professionnelle pour jeunes gens non-francophones bénéficiant de connaissances suffisantes en français).

Autrement dit, seuls 36 jeunes de 16 à 20 ans peuvent aujourd'hui bénéficier de ce soutien direct du CIFOM pour toute la région des Montagnes neuchâteloises. Or, depuis 2 ans, le nombre de demandes a explosé, donnant lieu à une liste d'attente qui compte aujourd'hui pas moins d'une trentaine de jeunes. Une alternative leur est proposée: le CIFOM les renvoie au Centre de formation neuchâtelois pour adulte (CEFNA) qui propose 2 cours de 4 demi-journées à La Chaux-de-Fonds uniquement. 22 élèves sont au bénéfice de cette classe pré-JET et il n'existe actuellement aucune offre sur Neuchâtel. Les services du COSM viennent s'ajouter comme troisième alternative, lorsqu'un jeune ne peut être pris en charge par les 2 structures précitées.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, les jeunes non-francophones de plus de 16 ans qui arrivent dans notre canton (ex.: par regroupement familial) disposent d'une infrastructure limitée pour les accompagner dans le processus d'intégration, alors que la réussite de ce dernier repose, à notre sens, sur deux éléments indispensables et indissociables: la langue et l'emploi. Or, il est difficile d'imaginer trouver de l'emploi sans connaître le français. De plus, dans la configuration actuelle, ces jeunes se retrouvent à attendre sur des listes, sans la garantie de pouvoir être pris en charge un jour suivant leur âge, étant donné que la tranche d'âge se limite de 16 à 20 ans. Par ailleurs, nous pensons qu'à l'avenir, il est fort probable que la Suisse ne soit pas en reste de l'Europe face au flux migratoire actuel. Dès lors, il nous semble nécessaire de tenir compte également de cette éventualité, de l'évaluer et d'agir en conséquence.

En l'état, cette situation ne peut donc plus durer. C'est pourquoi nous sollicitons le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, afin qu'il puisse prendre en considération ces états de fait et exhorter le Conseil d'État neuchâtelois à entreprendre les mesures nécessaires pour ouvrir de nouvelles classes JET ou de repenser la structure actuelle, et ainsi répondre à une demande qui ne cesse de croître.